

satisfaction au public. Les autres aflemblées n'ont rien montré de remarquable, excepté la réduction des intérêts des dettes nationales qui a fait le fujet d'un Bill, lequel ayant paffé dans la Chambre des Seigneurs, comme y avoit paffé celui de la taxe des terres, le Roi y a donné le 31. fon confentement en forme publique. Après quoi la Chambre des Pairs s'ajourna jufqu'au 21 Janvier, & celle des Communes jufques au 20. du même mois. C'eft de quatre à trois & demi pour cent que les dettes de la Nation ont été réduites, mais à commencer feulement le 25. Décembre de la préfente année 1750, jufqu'à pareil jour de l'anne prochaine. Après lequel tems ces mêmes intérêts ne feront plus payés qu'à trois pour cent jufqu'au remboursement des capitaux; ce qu'on a vû.

Le nombre des troupes qu'il a été réfolu d'enretenir fur l'établiffement de la *Grande Bretagne*, pendant le cours de la préfente année, refté fixé à 18457 hommes. On l'a vû également.

III. Les affaires qui regardent le dehors, ou qui font relatives à celles des Cours étrangères, paroiffent ne plus tant occuper le Ministère, depuis que les troubles dont le *Nord* étoit menacé, fe diffipent, & que celles d'*Italie*, fi l'on a dû en prendre quelque idée defavantageufe au repos public, ne prennent point de train qui empire. Quant à la Convention d'accommodement avec la Cour d'*Efpagne*, le projet en a été approuvé par le Roi Catholique, fuivant des avis reçus depuis peu de *Madrid*, auxquels on ajoute, que les affaires de la Compagnie de la Mer du *Sud*, relativement au Traité d'*Aix-la-Chapelle*, y font réglées définitivement, auffi bien que tout ce qui a rapport au commerce

des